

## **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 22 MAI 2017 DU CONSEIL DE PARTICIPATION DE L'ECOLE COMMUNALE DE LIMELETTE**

### **Présents :**

Monsieur Michel Beaussart, Échevin de l'Enseignement, Président,  
Monsieur Marcel Buelens, Conseiller pédagogique,  
Madame Céline Vander Sande, Animatrice pédagogique,  
Monsieur Stéphane Lambert, Directeur,  
Représentants du Pouvoir organisateur.

Madame Elodie Goossens, Enseignante, effectif  
Madame Valérie Cortier, Enseignante, effectif,  
Madame Sandra Bianco, Enseignante, suppléant,  
Madame Sylvie Beauclerq, Enseignante, suppléant,  
Représentantes du personnel d'éducation.

Monsieur Hugo Smars, effectif,  
Monsieur Benjamin Barbier, effectif,  
Madame Vinciane Peeters, effectif,  
Madame Amélie Mercier, suppléant,  
Madame Catherine Robin, suppléant,  
Représentants des parents.

Madame Valérie Stammane,  
Madame Anne Van Waas,  
Représentantes de l'environnement de l'établissement.

### **Ordre du jour**

- Approbation du procès-verbal de la dernière réunion
- Projet d'établissement : évaluation périodique et proposition éventuelle d'adaptation
- Année scolaire 2017-2018 :
  - avis sur le choix des cours de langues
  - avis sur les horaires mat. et prim. des enfants
- Divers

### **1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière réunion**

Le procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **2. Projet d'établissement : évaluation périodique et proposition éventuelle d'adaptation**

Monsieur Lambert précise qu'il n'y a pas de proposition de modification du projet d'établissement, celui-ci ayant été réécrit entièrement par l'équipe durant l'année 2015. Néanmoins, le chantier autour de l'évaluation formative et de la place de l'enfant dans son évaluation prévu durant l'année scolaire prochaine amènera certainement des changements, qui seront alors présentés en Conseil de participation.

### **3. Année scolaire 2017-2018 :**

#### **- Avis sur le choix des cours de langues**

En ce qui concerne les demandes de cours de seconde langue, les avis exprimés pour les élèves qui seront en P5 l'année scolaire prochaine sont au nombre de 4 en faveur du cours de néerlandais et de 4 en faveur du cours d'anglais, les demandes d'inscription aux deux cours sont donc plutôt équilibrées.

Ceux-ci compteraient donc avec les élèves en P5 actuellement, respectivement 11 élèves en néerlandais et 13 en anglais l'année scolaire prochaine. Le Conseil propose ainsi la poursuite de l'organisation des deux cours de langue. Cet avis porte le numéro 1-2017.

Monsieur Beussart soulève la question du choix des deux langues. En effet, l'organisation de cours de néerlandais et d'anglais en parallèle suppose le recours à des périodes dont le financement est à charge P.O. puisque le nombre d'élèves en P5 et en P6 nous permet de n'organiser qu'un seul cours sur les périodes de la Communauté Française. Mais au-delà de cette réalité organisationnelle, les titulaires des cours de langues relèvent la difficulté d'aborder la langue avec des enfants d'âges différents et souhaiteraient que ces cours spécifiques de langues ne soient plus verticaux. Ces réflexions amènent donc Monsieur Beussart à penser qu'il serait peut-être pertinent, à terme, de ne plus proposer qu'un seul cours de langue, comme c'est le cas dans la plupart de nos écoles.

Monsieur Barbier précise toutefois qu'une telle décision ne devrait pas être prise à la légère, puisqu'il s'agit d'un point du projet d'établissement sur lequel se base le choix de l'école pour certains parents. D'autre part, celui-ci ajoute que les réflexions en cours, notamment dans le Pacte d'Excellence, vont dans le sens de plus de langues à l'école et surtout plus tôt. Dans le futur, les élèves pourraient donc être plongés dès la P3 dans un cours de langue, même s'il s'agirait sans doute de se focaliser sur l'oral dans un premier temps.

Il est proposé de ne rien trancher aujourd'hui, mais de garder ces réflexions en mémoire et d'y revenir lors des prochaines discussions sur le projet d'établissement.

#### - **Avis sur les horaires mat. et prim. des enfants**

Monsieur Beussart rappelle qu'il s'agit ici de remettre un avis sur le nombre de périodes hebdomadaires de cours des enfants. Pour rappel, celui-ci peut varier de 26 à 28 périodes en maternelle, de 28 à 31 périodes en primaire. Le Conseil émet un avis favorable sur le choix du pouvoir organisateur de proposer que l'horaire des élèves, tant en maternelle qu'en primaire, comporte 28 périodes de cours qui correspondent à l'horaire type proposé par le décret. Cet avis porte le numéro 2-2017.

Le nouvel horaire harmonisé, qui sera donc le même pour l'ensemble des écoles communales de l'entité, est présenté pour information : les journées commenceront toutes à 8h40 et se termineront à 15h30, à l'exception du vendredi qui se terminera à 15h15. Le mercredi, les enfants finiront la matinée à 12h15.

## **4. Divers**

À la demande des représentants des parents :

**a) Remerciements** : L'AP et les représentants des parents au CP adressent leurs remerciements pour la résolution du problème de l'éclairage dans le local de rangement des vélos ainsi que pour l'installation de ranges-vélos côté maternelles.

#### **b) Suivi des demandes de travaux et aménagements :**

- VMC toilettes en maternelle, primaire, garderie : il est en effet question, depuis plusieurs réunions du Conseil de participation, de placer un système d'extraction au niveau des toilettes. Le chantier est toujours en attente au Service des Travaux, Madame Vander Sande se renseigne à ce sujet.
- Insonorisation de la garderie et des futures classes de l'école : si le nouveau pavillon sera cette fois insonorisé, Monsieur Beussart ayant fait ajouter cette close au cahier des charges, il est en effet prévu d'ajouter quelques panneaux acoustiques dans le pavillon actuel. L'expérience de l'école de Lauzelle où ce type de panneaux a été installé cette année étant très concluante, il sera demandé au Service des Travaux d'en placer quelques-uns à Jassans d'ici la rentrée scolaire prochaine.
- Rabaissement de la bordure au niveau de la traversée vélo (nouveau chemin cyclable) : Monsieur Beussart invite les parents à s'adresser directement à l'Echevin des voiries et de la mobilité afin de rappeler cette demande.
- Absence de sable dans les bacs à sable : situation résolue, les bacs à sable ont bien été remplis de sable par le Service des Travaux.

- Problème d'accumulation d'eau à l'entrée de l'école, côté monument : les graviers rouges situés à cet endroit n'absorbent en effet pas l'eau de pluie sous la barrière. Monsieur Lambert a signalé cela à plusieurs reprises au Service des Travaux, demande ayant été faite d'installer des dalles avec une pente qui permet d'évacuer les eaux de pluie. Madame Vander Sande se renseigne à ce sujet.

**c) Composition des classes en 2017-2018 :**

Monsieur Lambert précise que le nombre définitif des enfants n'est pas connu. En effet, plusieurs familles ont visité l'école et doivent confirmer l'inscription, et des visites sont encore planifiées.

Au stade actuel, il y aura globalement moins d'enfants présents l'année prochaine et les années suivantes (générations de 15 enfants ou moins actuellement en maternelle) et l'équipe est en réflexion avec le Conseiller pédagogique du P.O. par rapport à cette question et à la manière d'organiser les classes de façon à éviter des changements annuels dans la structure de l'école. L'équipe souhaite aussi veiller à assurer un maximum de stabilité et d'apaisement, notamment aux classes qui ont un parcours plus difficile.

Par ailleurs, il est précisé que la rentrée des classes aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> septembre.

**d) Assurance de l'Association des Parents :**

Si les activités de l'AP sont organisées conjointement avec l'école (collaboration), l'activité peut être déclarée dans le cadre de l'assurance scolaire et les enfants sont alors couverts. Par contre, si l'activité a lieu hors des temps scolaires ou si le souhait est d'assurer les parents, l'AP devrait avoir sa propre assurance (ou le cas échéant, signaler aux adultes que l'activité est organisée sous la responsabilité unique des participants). Les bâtiments scolaires sont quant à eux assurés par la Ville.

**e) Digitalisation :**

Concernant les futurs projets visant à introduire les outils numériques dans les classes, deux réponses peuvent être données :

- La première, à moyen et long terme, puisque l'équipe travaille désormais en collaboration avec l'animatrice numérique de la commune dont la mission est double : équiper les écoles et soutenir la gestion des parcs informatiques d'une part, former et accompagner les enseignants aux usages pédagogiques de ces technologies d'autre part. Des ordinateurs portables et un projecteur ont ainsi été installés cette année et d'autres équipements devraient progressivement venir compléter le matériel didactique de l'école.
- La seconde, à très court terme, puisque l'équipe est en attente d'une réponse pour l'appel à projet « Ecole numérique » de la Fédération Wallonie-Bruxelles auquel l'école a répondu, en partenariat avec la Haute Ecole de Nivelles. Ce projet devrait, s'il est accepté, permettre l'acquisition de 12 tablettes avec lesquelles les élèves de la P3 à la P6 seraient initiés à la science numérique, par la programmation de petits robots. Les étudiants de l'école normale viendraient en soutien du projet dans l'école.

**f) Pacte d'excellence :**

Monsieur Barbier souhaite entendre les perspectives du P.O. et de l'école concernant les grands enjeux du Pacte, encore en discussion actuellement mais dont les premières mesures commencent à prendre forme.

Madame Vander Sande souhaite tout d'abord rassurer les parents et l'équipe pédagogique sur le fait que le P.O. accorde une importance toute particulière aux travaux du Pacte et se tient informé de toutes leurs évolutions, d'abord parce que deux membres du Service enseignement ont participé aux groupes de travail et ensuite, parce que la commune d'Ottignies-LLN est membre du conseil d'administration du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (CECP), organe de représentation de l'enseignement officiel subventionné, qui participe à l'ensemble des négociations.

À ce jour, aucune demande formelle ou information officielle n'a été transmise suite aux travaux du Pacte, et ce ni aux P.O., ni aux directions d'écoles. Aucune mesure n'a donc encore été mise en place concrètement. Les négociations sont toujours en cours au Gouvernement et la Ministre Schyns fait en ce moment le tour de la FWB pour informer largement sur les ambitions du Pacte.

La première mesure aujourd'hui annoncée est celle de la révision de l'encadrement maternel, pour lequel le Gouvernement prévoit 50 millions d'euros dans les trois prochaines années, d'abord pour revoir le

tableau de dévolution des emplois et ensuite, augmenter et pérenniser les emplois des maîtres de psychomotricité et des puéricultrices.

#### Tronc commun :

Concernant le tronc commun, rien n'est encore concrètement annoncé à ce stade. L'idée générale est d'envisager le cursus scolaire de manière continue, de 3 à 15 ans. Les enjeux essentiels de cette mesure consistent donc à renforcer les savoirs de base et à assurer un niveau de connaissances plus élevé, par un cursus pluridisciplinaire, polytechnique et une orientation plus progressive des élèves. Le groupe de travail a déterminé 7 grands domaines d'apprentissage :

- Maîtriser les langues : français et langues modernes/anciennes
- Promouvoir les arts et la culture
- Maîtriser les sciences : math/sciences/techniques et technologies
- Renforcer l'éveil : sciences sociales, philosophie et citoyenneté
- Favoriser le bien-être et la santé par des activités physiques
- Stimuler la créativité et l'esprit d'entreprendre
- Apprendre à apprendre

Ces sept domaines se veulent de même importance, non pas forcément dans le temps qui y sera consacré, mais bien dans le regard posé sur chacun. Le travail est aujourd'hui à l'élaboration des référentiels pour chaque domaine, en termes de savoirs et de compétences visés.

Dans cette mesure complexe et structurelle, l'école ne pourra décider seule du cursus de ses élèves, les négociations se situant à l'échelle des réseaux et des P.O. Ce changement devra être pensé globalement sur l'ensemble du territoire communal et provincial.

#### Plan de pilotage :

L'une des nouvelles exigences du Pacte est celle de l'élaboration, pour chaque équipe pédagogique, d'un plan de pilotage reprenant d'abord des objectifs et ensuite, des stratégies pour les atteindre. Ces stratégies pourront concerner, par exemple :

- La réussite de chaque élève et la maîtrise des apprentissages
- Le travail en équipe et l'accueil des enseignants débutants
- La formation continuée
- La lutte contre l'échec scolaire, le décrochage et le redoublement
- L'insertion des outils numériques dans les apprentissages et la gouvernance de l'école
- L'intégration et aménagements raisonnables pour élèves à besoins spécifiques
- Le partenariat et collaboration avec les parents, avec le Conseil de participation
- L'apprentissage et l'accès à la culture et à la lecture
- L'apprentissage et l'accès aux sports
- La prévention et la prise en charge des discriminations et des violences
- Le harcèlement et le cyber harcèlement
- La promotion de la citoyenneté, la santé, l'éducation aux médias et l'environnement durable

Un projet pilote sera mis en place en 3 phases afin que les écoles entrent progressivement dans ce Plan.

Le Conseil de l'Enseignement a souhaité anticiper l'élaboration de ce plan de pilotage en mettant sur pied, dès cette année, un « plan de formation » obligeant chaque équipe à se donner des objectifs pour les trois années à venir, ainsi qu'une stratégie de formation pour y répondre. Chaque implantation a donc eu pour travail de déterminer ses besoins, de les traduire en objectifs et ensuite, de déterminer des stratégies pour les atteindre. En ce qui concerne l'école de Jassans, le plan de formation des trois prochaines années permettra à l'équipe de travailler sur :

AS 17-18 : l'évaluation formative et la place de l'enfant dans son évaluation

AS 18-19 : les réponses possibles aux besoins spécifiques des élèves

AS 19-20 : les fonctions exécutives et les compétences cognitives essentielles pour agir et apprendre

Concernant la place des parents vis-à-vis du plan de pilotage, on les retrouve à deux niveaux puisque l'une des stratégies visées concerne la collaboration avec les parents et que le Conseil de participation deviendra à terme l'un des organes d'avis sur le plan. Par ailleurs, la FAPEO étant l'un des partenaires

autour de la table pour toutes les discussions du Pacte, une grande attention est portée aux relations famille-école.

Principe de décloisonnement des classes :

Une attention est particulièrement portée sur ce point dans les écoles communales, à la fois pour faire face à l'irrégularité du nombre d'élèves par classe dans les plus petites implantations, mais aussi parce que les pratiques qui se développent actuellement vont dans ce sens. Que ce soit, par exemple, les nouvelles formes d'évaluation proposées dans les classes de P3 et P4, les ateliers 5-8 et l'ensemble des objectifs que s'est donné l'équipe dans son plan de formation.

Par contre, que ce soit pour les pratiques d'évaluation formative, le portfolio ou encore la différenciation, il semble essentiel au P.O. ainsi qu'à la direction de ne rien imposer, mais bien de construire des outils pertinents avec les enseignants, au regard des valeurs partagées par tous.

**g) Présentation des comptes :**

Comme proposé au dernier Conseil de participation, Monsieur Barbier procède à la présentation des comptes de l'AP pour l'année 2015-2016, dont le détail est joint à ce procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Monsieur le Président remercie les membres de l'équipe éducative pour le travail de l'année et chacun pour sa participation. Il souhaite enfin à tous une bonne fin d'année scolaire et très bel été !

Céline Vander Sande,  
Secrétaire

Michel Beaussart,  
Président

## Bilan année 2015-2016

Caisse	
<b>€ 363,96</b>	départ 16/11/2015
€ 390,00	<b>RECETTE BOISSONS JANVIER</b>
€ 87,00	<b>Recette repas cash</b>
€ -66,15	Brasseur
€ 200,00	<b>BANQUE Operation 32</b>
€ -200,00	BIOSPHERE
€ -5,53	BIOSPHERE
€ -8,37	BRICO
€ -6,05	CRE-EMBAL
€ 12,92	<b>2 bout Rouge</b>
€ 11,98	<b>2L Huile Olive</b>
€ 27,00	<b>Proxi</b>
€ 32,55	<b>Carrefour</b>
€ 8,00	<b>Brocante AP</b>
€ 6,46	<b>1 bout Vin (Valérie)</b>
€ 214,00	<b>Recette Repas Mai cash</b>
€ 1.838,00	Recette Boissons et Apero Mai
€ -224,46	Dépenses Cash Repas Mai
€ -207,11	Brasseur
€ -34,00	Carette glace fin année 2016
<b>€ 2.440,20</b>	<b>Caisse FIN JUIN 2016</b>

Fond Social sur compte ING	
€ 1.154,42	départ au 01/09/2016
-€ 22,00	Parent pas payé juin 2015
€ 271,43	bénéfice photos juin 2017
-€ 101,00	Repas Famille Syrienne + apero
-€ 2,00	Photos Famille Syrienne
<b>€ 1.300,85</b>	<b>Solde juin 2016</b>

Fete Janvier	
158 Couscous réservés	€ 474,00
<b>Recette</b>	<b>€ 474,00</b>
Biosphère	-€ 205,53
Colruyt repas	-€ 60,98
Boels	-€ 59,99
<b>Dépenses</b>	<b>-€ 326,51</b>

Compte ING avec fond social	
4109,08	compte au 15.12.2015
-0,09	Frais Bancaires
-30,72	Frais Bancaires
€ 378,00	<b>RECETTE REPAS JANVIER 2016</b>
-150,00	OPERATION 32 Abonnement Maternelles
-200,00	OPERATION 33 (Biosphère)
-194,88	Vin Pirard
-101,22	Colruyt
-46,51	Glace fin Année JUIN 2015
-300,00	Boels+Mur Tableau+Coussins Aldi+Wark
-20,00	FAPEO
-11,09	Julie Affichage Brocante
-34,93	Aldi
-41,08	Remboursement solde Coussins Aldi
1099,00	Versement repas MAI 2016
26,20	SEMOULE REMBOURSEMENT
-5,92	Cre-embal
-69,32	Cre-embal
-13,00	Bijouterie
-92,34	Comptoir des Vins
-19,20	Italia Autentica
-56,33	Colruyt
-24,27	FOTO.COM présentation Mai 2016
-152,46	Wark
-52,19	Rembours preparation repas Sandrine
-68,14	Rembours preparation repas Cotton
-17,47	Rembours preparation repas Stamanne
477,00	Versement Photos
-192,92	FOTO.COM
-5,38	FOTO.COM
-22,42	Rembours preparation repas Julie Felix
<b>€ 4.167,40</b>	<b>Compte fin juin 2016</b>

Fete de Mai	
<b>Recette Repas</b>	<b>€ 1.313,00</b>
Dépenses Repas	-€ 384,68
<b>Bénéfice</b>	<b>€ 928,32</b>
<b>Recette Boissons</b>	<b>€ 1.838,00</b>
Mojito	-€ 185,00
Mojito Kids	-€ 34,93
Vin	-€ 92,34